

Visite inaugurale du programme expérimental de 2 pavillons locatifs à énergie positive réalisé par Habitat 86 à Saint-Benoît

Mercredi 16 octobre 2013 à 17 h 45

Rue du Grand Foc, derrière le Grand Large, Vallée Mouton II - 86280 SAINT-BENOIT



Ce projet novateur, unique dans la région est né de la détermination commune d'Habitat 86, de la Ville de Saint-Benoît et du Conseil Général de la Vienne, de concevoir un projet expérimental de grande qualité, soucieux du respect de l'environnement existant.

La pose de la première pierre a eu lieu le jeudi 4 octobre 2012.

Vallée Mouton : une urbanisation réussie dans le temps et dans l'espace

La Gibauderie est actuellement la plus grande zone de construction d'habitat pour la ville de Saint-Benoît. L'urbanisation de ce quartier de la ville prendra plusieurs années. Après la Vallée Mouton I, l'aménagement et la commercialisation de la 1^{re} tranche de la Vallée Mouton II sont assurés par la SEP (Société d'Équipement du Poitou). **La réalisation, par Habitat 86, de ces 2 maisons sociales à énergie positive BePos correspond à la volonté de promouvoir la mixité de l'habitat avec toujours 30 % de logements sociaux**, développer un partenariat dans les nouveaux projets immobiliers et continuer à agir dans le développement durable et des nouvelles énergies, tout en respectant l'environnement naturel. C'est dans cette logique que la ville est partenaire dans ce projet expérimental.

Pavillons locatifs à énergie positive : un projet novateur et expérimental

Cette opération s'inscrit dans la volonté de la ville de Saint-Benoît de **développer un habitat contemporain et économe en énergie**. **La ville a participé à hauteur de 80 000 euros dans le projet**, c'est le montant qu'elle doit verser en indemnité, depuis la loi SRU, relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Bien que le dernier bilan exécuté par la Préfecture pour les trois ans écoulés indique que la commune a obtenu un taux de réalisation de 100 % par rapport à l'objectif triennal fixé par la loi. Habitat 86 anticipe sur les futures réglementations du Grenelle de l'Environnement pour 2020. **Ce type de maison produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme pour son fonctionnement**. **Les équipements qui la composent sont tous classés « basse consommation »** : ce qui implique que les actuels locataires doivent respecter certaines exigences économiques et adopter des comportements adéquats quant à leur mode de vie à l'intérieur du logement.

La conjonction entre habitat social, performance énergétique et pavillon contemporain semble aujourd'hui possible. Reste qu'il faut développer à grande échelle ce modèle d'habitat afin de faire baisser très significativement les coûts de la construction et des équipements.

Les maisons sociales à énergie positive, des exemples à suivre

La Ville a souhaité donner à la Vallée Mouton un caractère exemplaire en matière d'environnement et d'économie d'énergie. Elle a aussi voulu montrer que cette démarche n'était pas l'apanage de quelques privilégiés et que la mixité de l'habitat était une des composantes fortes de la Vallée Mouton.

La Ville a conclu un partenariat avec Habitat 86, bailleur social pour la réalisation de **deux logements sociaux de type 3 et 4 à énergie positive destinés à la location**.

Par cette démarche, elle souhaite aussi que ces maisons aient valeur d'exemple et elle encourage tous les futurs acquéreurs de la Vallée Mouton, particuliers et promoteurs, à s'orienter vers la réalisation d'éco-constructions.

Ces habitations sociales ont fait l'objet d'un concours d'architecture.

Ce projet anticipe les futures réglementations du Grenelle de l'Environnement pour les années 2020.

Ces deux maisons classées "BEPOS" **produiront plus d'énergie qu'elles n'en consommeront pour leur fonctionnement**. Tous leurs équipements seront classés "basse consommation". Les habitants des deux logements devront respecter certaines exigences économiques.

La ville de Saint-Benoît a participé à ce projet avec Habitat 86, en prenant à sa charge le surcoût du foncier à hauteur de 80 000 €.

Energie positive

